

**Séance du Conseil de Ville
du 12 décembre 2016, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 22 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Bénédicte Broggi, ainsi que ses enfants Liam Davot et Ellyn Davot
 - M. Guillaume Davot
 - Mme Isabelle Guenon
 - M. Davit Sosyan
5. Crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment "LA REGIE"
6. Développement de la motion 5.15/16 - "Pour une gestion durable du patrimoine foncier", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
7. Développement de la motion interpartis 5.16/16 - "Ramarde du Cras-du-Moulin", M. Alphonse Poupon
8. Réponse au postulat 4.06/16 - "Transition vers une informatique douce", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Réponse au postulat 4.07/16 - "Delémont, une ville zéro pesticides : c'est possible !", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
10. Réponse à la motion 5.08/16 - "Après de mon arbre...", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
11. Réponse à la question écrite 2.09/16 - "Prix de l'électricité à Delémont", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
12. Election du Bureau pour l'année 2017
 - présidence
 - 1^{ère} vice-présidence
 - 2^e vice-présidence
 - scrutateur 1
 - scrutateur 2
13. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Renaud Ludwig, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce la démission de Mme Marie-Claire Grimm, qui sera remplacée par Mme Marie-Claire Thiévent, Mme Colette Petit devenant suppléante du groupe CS•POP•Verts. En ce qui concerne le PDC-JDC, M. Afrim Ramnabaja, démissionnaire, sera remplacé par M. Richard Mertenat. Le parti proposera un-e suppléant-e désigné-e hors liste. A la suite du décès de M. Yves Rohner, papa de Mme Magali Rohner, M. Ludwig adresse ses condoléances à la famille et invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence. En dernier lieu, il propose de modifier l'ordre du jour et d'avancer la réponse à la motion 5.18/16 après les questions orales.

DECISION : la modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1^{er} vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2^e vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Patrick **Claude**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**,

Thierry **Kamber**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Afrim **Ramnabaja**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Pierre Berthold est remplacé par M. Blaise **Christe**
 M. Alain Beuret est remplacé par M. Christian **Wirz**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Richard **Mertenat**
 M. Julien Crevoisier est remplacé par M. Olivier **Etique**
 Mme Rébecca Lena est remplacée par Mme Marie-Jeanne **Pont Moritz**
 Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Marie-Claire **Thiévent**
 Mme Mansouratou Sokpolie est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**
 M. Diego Tomaselli est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**

Est excusée

Mme Karen Chevrolet.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. **QUESTIONS ORALES**

M. Thierry Kamber, PS, s'étonne que la patinoire régionale de Delémont ne soit plus accessible au public le samedi. Tout en comprenant que les clubs concentrent leurs activités ce jour-là, notamment les compétitions, il demande si la Municipalité, qui soutient financièrement la patinoire, peut intervenir afin de conserver une tranche horaire pour le public.

M. Patrick Chapuis confirme que le Conseil d'administration de Patinoire régionale SA a dû prendre certaines mesures pour la saison 2016-2017, la 1^{ère} équipe ayant accédé à la 2^e ligue et une équipe junior ayant également grimpé d'un échelon, d'où un plus grand nombre d'entraînements. Le Club de patinage artistique a également souhaité plus d'heures, afin de répondre à la demande de ses nombreux membres. Toutefois, la patinoire est ouverte au public tous les matins de la semaine et tous les après-midis, sauf le samedi. Les clubs paient une contribution importante pour pouvoir profiter de ces heures de glace, et actuellement la fréquentation est effectivement presque maximale. M. Chapuis prendra contact avec le Conseil d'administration, respectivement l'administrateur en charge de la planification, pour trouver une solution et peut-être dégager quelques heures pour les Delémontains. Il rappelle encore que la patinoire est ouverte au public de 9 h 30 à 12 h 30 le dimanche matin.

M. Thierry Kamber est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que certains commerçants de la gare se plaignent d'une chute sensible de leur chiffre d'affaires, mettant en cause le manque de places de parc. Il concède que les automobilistes n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser les parkings situés dans le périmètre. Toutefois, lorsque le Conseil de Ville avait approuvé la vente du terrain du futur Strate J, une convention devait garantir l'ouverture au public du parking du campus. Or, il semble que toutes les places de parc sont louées pour l'école, d'où le questionnement de M. Chételat par rapport à la finalisation de la convention.

M. Damien Chappuis, maire, constate lui aussi que les usagers de la place de la gare ne prennent pas encore les bonnes dispositions concernant les parkings, rappelant que La Jardinerie met à disposition des places et qu'il y en a également vers La Poste. Revenant à la convention, il indique qu'elle est encore en négociation, notamment sur le montant que la Municipalité devra dépenser pour mettre à disposition du public des places de parc. Elle devrait être finalisée prochainement. M. Chappuis relève aussi que la Commission de gestion et de vérification des comptes a refusé un crédit supplémentaire destiné à

aménager des places de parc à l'est du Campus. Dès lors, contact a été pris avec le Canton qui, vu que l'ensemble du crédit n'a pas été dépensé pour la construction de l'école, pourrait installer, à sa charge, des places de parc provisoires à cet endroit.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Paul Fasel, PCSI, soulignant que Delémont favorise la mobilité douce, relève toutefois quelques recoins sombres, notamment le chemin du parc des Biches, bien fréquenté, qui n'est éclairé que sur sa face nord, au contraire du chemin en contrebas. Rentrant un soir vers 17 h 30, il a constaté que des enfants jouaient dans le noir complet sur la place de jeux. Aussi, il aimerait savoir s'il est envisageable de pourvoir cet endroit d'un éclairage adéquat.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que c'est dans le cadre de la viabilisation du quartier Sous-Mexique que l'éclairage a été mis en place côté nord, la lumière résiduelle de la ville devant assurer un éclairage minimum suffisant. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation légale d'installer un éclairage public sur les chemins piétonniers, mais elle comprend le désagrément occasionné. Le coût d'une telle opération se chiffre entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.- car il faudra assurer la continuité de l'éclairage. Mme Macchi-Berdat est ouverte à cette requête et la Municipalité pourrait envisager d'y remédier si un reliquat du crédit-cadre Voie lactée venait à se présenter. Si tel ne devait pas être le cas, une demande de crédit pourrait être soumise, et Mme Macchi-Berdat, prenant note de cette préoccupation légitime, donnera un retour sur les mesures possibles.

M. Paul Fasel est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, indique que le chemin piétonnier longeant la Sorne, derrière La Jardinerie, s'arrête à la hauteur du pont mais que, dans son prolongement, se trouve un terrain vague qui s'étend jusqu'à la rue Pré-Guillaume. Aussi, il demande si le chemin sera prolongé vers le nord.

Mme Françoise Collarin indique que ce tronçon sera étudié dans la prochaine étape du plan *Delémont marée basse*, où des calculs sont à faire par rapport au pont sur la rue de l'Avenir. Le chemin piétonnier, le futur parc urbain et l'agrandissement de la route qui sera à double sens se feront ces prochaines années.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, souligne que depuis l'ouverture de Cinemont, le Lido a fermé ses portes et le cinéma La Grange a perdu la moitié de sa fréquentation. La presse a annoncé que La Grange avait la possibilité de devenir la 5^e salle de Cinemont, un essai de six mois étant prévu. M. Christe se demande si cela suffira à sauver La Grange et à assurer son avenir.

M. Patrick Chapuis confirme les discussions en cours avec La Grange, qui a connu une baisse drastique de la fréquentation en 2016. Une rencontre entre Cinemont, La Grange et la Ville a permis d'engager le dialogue et a conduit à des pistes visant une collaboration étroite entre La Grange et Cinemont, notamment la création d'un 5^e écran de Cinemont en Vieille Ville, ce qui ne semble pas la solution la plus appropriée pour l'heure. En effet, les dirigeants de La Grange souhaitent continuer à faire vivre cette salle de façon indépendante, même si ce choix sera complexe et qu'une solution commune pourrait s'imposer. Les coopérateurs de La Grange ont récemment déterminé des mesures et autres actions, en particulier auprès des commerçants de la Vieille Ville, parallèlement à la recherche de fonds et de nouveaux membres. Ils entendent également approfondir la collaboration avec Cinemont. M. Chapuis indique que les moyens d'intervention du Conseil communal dans ce dossier sont restreints. A l'heure actuelle, il ne peut pas affirmer que les mesures envisagées permettront de pérenniser le cinéma. Toutefois, les coopérateurs sont motivés et disposés à fournir des efforts dans la recherche de solutions.

M. Blaise Christe est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur le prix "Flux - Nœud de correspondance d'or" 2016 reçu par la Ville, relève qu'il prend le parti des pendulaires et des voyageurs plutôt que celui des automobilistes, qui sont pénalisés dans le quartier de la gare. M. Baettig qualifie ce prix de surréaliste et déconnecté de la réalité, même si l'aménagement de la gare profite aux cyclistes et aux utilisateurs du train ou du bus. A son sens, des mesures doivent être prises pour les automobilistes, étant donné que le recours à la voiture dans une ville de la taille de Delémont est indispensable. Aussi, il demande au Conseil communal s'il envisage des efforts en vue d'un accès convivial à la gare pour les automobilistes.

M. Damien Chappuis, maire, regrette que M. Baettig ne se réjouisse pas des récompenses obtenues par la Ville pour ses aménagements divers et il doute que tel soit un jour le cas. Il répète les efforts du Conseil communal axés sur la mobilité douce, en particulier pour les transports publics, les cyclistes ou les piétons, mais également pour les automobilistes. Par ailleurs, M. Chappuis rappelle les emplacements prévus aux

abords de la gare pour le stationnement de véhicules, aménagements parmi d'autres récompensés par le prix décerné. A titre personnel et vu l'engagement fourni par toutes les personnes qui ont participé à ces aménagements, M. Chappuis se dit fier de la réception de ce prix.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, s'étonne de l'installation, dans la vitrine des entrepôts Rippstein, d'un panneau publicitaire pour la vente de biens immobiliers. Il demande au Conseil communal s'il a connaissance de cette publicité dans une institution communale et souhaite des explications à ce sujet. D'autre part, cette pratique se reproduira-t-elle ?

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que les entrepôts Rippstein n'appartiennent pas à la Ville, la Fondation Rosinski étant locataire envers le propriétaire des lieux. D'autre part, l'agence immobilière en question subventionne la fondation et le Festival Delémont'BD et a souhaité, en contrepartie, bénéficier d'un espace publicitaire dans ces entrepôts.

M. Grégoire Monin est satisfait.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, rapporte que la place Roland-Béguelin, bien que piétonne, est très souvent occupée par des voitures stationnées plusieurs heures. De plus, la suppression de la chaîne au nord de la place incite certains automobilistes à la traverser. Le Conseil communal pourrait-il accroître la surveillance policière à cet endroit ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme que cette place ne doit pas être utilisée comme rue de transit, vu qu'elle est piétonne, même si les livraisons de marchandises y sont autorisées. Par ailleurs, il relève que le Plan financier des investissements prévoit un crédit d'étude pour mettre en valeur la place Roland-Béguelin avec divers aménagements, entre autres pour interdire l'accessibilité aux voitures.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, revenant sur la votation communale de fin novembre 2016 dont il salue le résultat, déplore que le terme d'Abattoirs soit encore utilisé pour ce site dédié à l'accueil d'une institution pour personnes âgées. Aussi, il demande à l'Exécutif s'il accepte, dans les meilleurs délais, de trouver un nom de substitution, même pour la période transitoire jusqu'à la construction du nouveau bâtiment, en évitant également d'utiliser le nom de la rue, en l'occurrence "Haut-Fourneau".

M. Damien Chappuis, maire, se réjouissant également de ce vote communal, informe que tous les investisseurs intéressés émettent la même requête. De ce fait, une fois le projet sélectionné et la convention signée, le nom sera changé, en prenant garde de ne pas lui attribuer le nom de la rue.

M. Dominique Nusbaumer est partiellement satisfait.

10. **RÉPONSE À LA MOTION 5.08/16 - "AUPRÈS DE MON ARBRE...", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

Mme Françoise Collarin rappelle la difficulté qu'engendrera la plantation annuelle, pendant cinq ans, de 10 arbres majeurs. Pour 2017, cinq arbres seront plantés, étant donné que le Conseil communal estime pouvoir trouver les emplacements nécessaires. Pour les années suivantes, la Ville recherchera d'autres emplacements, notamment le long des chemins piétonniers qui seront créés, afin d'en planter plus et tenter de parvenir à la plantation des 50 arbres. Mme Collarin souligne que la Ville possède peu de terrains, d'où les démarches à entreprendre auprès des propriétaires fonciers pour obtenir les surfaces nécessaires.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, remerciant le Conseil de Ville pour la modification de l'ordre du jour, rappelle le geste politique que représente sa motion, marquant la volonté de mettre une empreinte végétale à Delémont. Comprenant les arguments du Conseil communal, M. Nusbaumer indique avoir recensé une cinquantaine d'emplacements, pour lesquels une vérification s'impose en ce qui concerne les conduites souterraines ou autres équipements. Acceptant la plantation de cinq arbres pour la première année, M. Nusbaumer invite toutefois le Conseil communal à respecter les termes de sa motion, qui en demande 10 par année, jusqu'au terme des 50 arbres.

4. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Bénédicte Broggi, ainsi que ses enfants Liam Davot et Ellyn Davot
- M. Guillaume Davot
- Mme Isabelle Guenon
- M. Davit Sosyan

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **CRÉDIT DE FR. 350'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU BÂTIMENT "LA REGIE"**

Mme Murielle Macchi-Berdat énumère les six projets de centrales photovoltaïques concrétisés à Delémont. Ce nouvel investissement s'inscrit dans la Conception directrice de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables basée sur une étude du potentiel photovoltaïque en ville. Les SID acquièrent de l'expérience dans ce domaine et mettent en place des indicateurs de productivité permettant d'identifier des dysfonctionnements, comparer l'efficacité des centrales et vérifier la justesse des projections de productivité. Par de tels investissements, la Ville répond au défi de produire des énergies renouvelables et aux souhaits de la population qui désire utiliser ce type d'énergie. De plus, Mme Macchi-Berdat relève que 97 % des entreprises locales sont fidélisées par les produits renouvelables Topaze et Ambre des SID, ce qui rend la Ville attractive. Quant au modèle financier, il demeure inchangé vu qu'il a fait ses preuves. En effet, les prêts citoyens comptent 58 % de participation de la population. La souscription de la centrale "LA REGIE" sera réservée aux collectivités et institutions locales et cantonales, de même qu'aux partenaires de La Charte et aux personnes physiques et morales locales ou cantonales. L'étude préliminaire du site a permis de déterminer précisément le montant du crédit, sachant que les SID ont toujours eu pour objectif d'éviter les incidences sur les consommateurs. En outre, l'étude globale sur la faisabilité du développement photovoltaïque tient compte de l'état du réseau, pour éviter toute incidence sur le prix de l'énergie.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rappelant que le district de Delémont a voté à 59.7 % en faveur de la sortie du nucléaire, souligne que le recours aux énergies renouvelables est demandé à Delémont, qui a les moyens d'atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, il cite Courgenay qui disposera d'une centrale photovoltaïque parmi les plus puissantes de Suisse, pour un coût de 12 millions de francs, produisant 6.4 gWh, soit l'équivalent de la consommation de 1'500 ménages. Une telle donnée devrait figurer dans le message, de l'avis de M. Montavon. De plus, il souhaite savoir d'où proviennent les panneaux, tout en indiquant que son groupe acceptera le crédit.

M. Iskander Ali, PS, soutenant la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, indique que son groupe acceptera aussi le crédit, auquel les habitants de la région peuvent participer.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'interroge sur la responsabilité peu claire du modèle photovoltaïque. A son sens, chaque citoyen, entreprise ou entité devraient pouvoir choisir son accès à l'énergie pour en maîtriser les coûts et la consommation. Dans le cas présent, des entreprises étatiques s'en chargent partiellement, avec la volonté de passer à la transition énergétique. Non opposé à cette transition, M. Baettig estime que des informations de détail sur les centrales font défaut, comme leur durée de vie, leur coût ou leur rentabilité. Les collectivités publiques doivent-elles se charger de telles installations à la place des citoyens ? Pour ces raisons, il combattrait l'entrée en matière, estimant le débat de fond nécessaire en ce qui concerne le photovoltaïque.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que le coût de cette centrale sera plus élevé que celui de la future installation du Gros-Seuc, qu'il estime déjà onéreuse. A son sens, la Ville devrait diversifier ses investissements en matière de production d'énergie renouvelable et étudier une alternative aux panneaux solaires, dont M. Chételat n'est pas convaincu de l'efficacité par rapport à l'énergie grise, notamment. De plus, la Ville doit racheter une partie de l'énergie produite, à un prix non négligeable. En ce qui le concerne, il s'abstiendra de voter.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que la centrale de "LA REGIE" produira annuellement 95'000 kWh, ce qui correspond à la consommation d'une trentaine de ménages. Les panneaux, de même que les autres composants des installations delémontaines, sont produits en Suisse. Par ailleurs, la politique énergétique de la Ville prévoit l'assainissement des bâtiments et des nouvelles installations de chauffage, qui représentent deux tiers des économies possibles. Mme Macchi-Berdat rappelle que les SID produisent de l'énergie hydraulique, grâce à la centrale de la Grande-Ecluse, et photovoltaïque, par les différentes centrales solaires. Les toits retenus par l'étude ad hoc répondent à divers critères, notamment de subventionnement, avec la possibilité de recourir à la RPC (rétribution à prix coûtant) qui, de l'avis de Mme Macchi-Berdat, ne perdurera pas. Aussi, la Ville doit avoir recours à des modèles de financement, entre autres par l'autoconsommation. Toutefois, si chaque privé réinjecte sa production dans le réseau, ce dernier ne le supportera pas dans certains secteurs et nécessitera d'être adapté par un investissement conséquent.

Revenant sur le Gros-Seuc, Mme Macchi-Berdat souligne que la future centrale sera installée sur un bâtiment en rénovation, ce qui représente une première. Toutefois, le budget présenté ne sera en tous les cas pas dépassé. En revanche, "LA REGIE" sera construite sur un nouveau bâtiment et a fait l'objet d'une étude de faisabilité où trois types de toit ont été examinés pour parvenir à une rentabilité maximale.

En conclusion, Mme Macchi-Berdat relève que ce crédit répond à une demande, d'autant que des citoyens s'adressent aux SID pour participer à de tels prêts citoyens. La Ville entend présenter des projets financièrement assurés, de façon progressive. La vie d'une centrale est garantie pour 25 ans et les coûts présentés contiennent toujours l'assainissement et le remplacement éventuel de matériel. En outre, le personnel des SID répond à toute question technique dans ce domaine.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : le crédit de Fr. 350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment "LA REGIE" est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/16 - "POUR UNE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FONCIER", CS•POP•VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, indique que le droit de superficie est le contrat de portée économique dont la durée est la plus longue, de cinq à cent ans. De ce fait, les signataires et ceux qui l'élaborent n'en assument pas les conséquences. Sur le long terme, un droit de superficie désavantageant l'une ou l'autre partie pourrait représenter un risque conséquent, d'où l'importance de trouver un équilibre entre les intérêts de chacun. A Delémont, la politique en matière de droit de superficie n'est pas formulée par écrit, selon les renseignements de M. Ismail-Meyer. Les pratiques diffèrent d'une législature à l'autre alors que les droits de superficie sont conclus pour de plus longues durées. Certaines villes, comme Bâle, Berthoud ou Buchs, ont édicté des contrats-types en toute transparence, avec pour avantage la garantie d'une gestion durable du patrimoine foncier pour la collectivité publique et la création d'une sécurité juridique. Les expériences des communes dans ce domaine sont positives. M. Ismail-Meyer souhaite que la Ville adopte cette pratique en définissant un cadre au contrat de droit de superficie, dont les enjeux pour les générations futures sont importants.

Mme Françoise Collarin, comprenant les éléments développés, précise que l'octroi d'un droit de superficie est pratiqué à Delémont depuis plus de 30 ans, comme par exemple à la zone industrielle, pour stopper la spéculation et conserver les terrains. A noter que ceux de la Communance appartiennent à la Bourgeoisie. Les contrats rédigés, par des notaires, édictent des conditions précises quant aux viabilisations, aux constructions et aux énergies consommées, entre autres. Les deux projets liés à l'accueil de personnes âgées votés en novembre dernier feront l'objet d'une procédure semblable, comme l'a été La Jardinierie, infrastructure pour laquelle le prix d'achat a été fixé au début des négociations. Ainsi, comme Delémont dispose déjà d'une procédure transparente, même si elle n'est pas publique, et pratiquée depuis longtemps, le Conseil communal propose de rejeter la motion.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, indique que parallèlement au droit de superficie, des dispositions de droit public existent pour la construction, notamment en ce qui concerne la remise du terrain et son état, déconstruit ou encore bâti. Dans ce dernier cas, le prix de l'immeuble encore en exploitation doit être précisé, notamment. Les projets récents ont également fait l'objet de discussions quant à l'éventuelle indexation du prix du terrain. De l'avis de M. Miserez, l'ensemble des éléments peuvent être précisés soit dans un contrat-type, stipulant un cadre général et offrant des bases d'entrée lors de négociations avec un partenaire, soit fixés dans un règlement définitif dont les conditions devront être appliquées dans tous les cas. Si telle est l'intention du motionnaire, le groupe PCSI rejettera la motion mais il sera favorable au contrat-type.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, indique que sa motion demande l'élaboration d'un contrat-type, comme stipulé dans le texte.

DECISION : la motion 5.15/16 - "Pour une gestion durable du patrimoine foncier", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer, est acceptée par 24 voix contre 8.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.16/16 - "RAMBARDE DU CRAS-DU-MOULIN", M. ALPHONSE POUAPON

M. Alphonse Poupon, PS, indique que cette motion fait suite à une question orale mettant en évidence la dangerosité du Cras-du-Moulin en hiver pour les piétons, d'où sa présente intervention, signée par la

presque totalité des conseillers de ville. Même si une barrière existe de l'autre côté du trottoir, une rambarde est nécessaire, vu la pente, pour éviter les chutes, notamment de personnes âgées. Aussi, vu le nombre de signataires de la motion, M. Poupon espère que la Ville réinstallera la rambarde dans les plus brefs délais.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal accepte la motion, tout en précisant que la solution la mieux adaptée n'est pas encore clairement définie et ne sera probablement pas construite ces prochains mois. En effet, l'installation d'une double rambarde au centre du trottoir poserait des problèmes de nettoyage et de déblaiement et d'autres solutions doivent être étudiées. Par ailleurs, le projet d'agglomération de 3^e génération comporte une mesure prévoyant une montée mécanique du Cras-du-Moulin, sur laquelle la Confédération ne s'est pas encore prononcée.

M. Alphonse Poupon, PS, relève que les deux places de stationnement à proximité sont occupées par des véhicules parqués à la descente, avec la portière du chauffeur côté route et non côté trottoir, ce qui ne devrait pas constituer un obstacle à l'installation de la rambarde. Les passagers peuvent donc être déchargés avant le parage. De plus, une interdiction de tourner à gauche en haut du Cras-du-Moulin pourrait être prévue, rendant possible l'accès à la rue Sur le Grioux uniquement par la rue Pierre-Péquignat et le parage sur les places de stationnement en question uniquement dans le sens de la descente.

DECISION : la motion interpartis 5.16/16 - "Rambarde du Cras-du-Moulin", M. Alphonse Poupon, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/16 - "TRANSITION VERS UNE INFORMATIQUE DOUCE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

M. Damien Chappuis, maire, rappelant qu'un postulat demande une étude et non l'application d'une requête, comme déjà indiqué lors du développement de l'intervention en question, indique que la Ville étudie la possibilité de mettre à disposition de l'Administration des postes de travail virtuels, moins gourmands en énergie, ce qui permettrait de réduire les coûts d'acquisition et de licence, de Fr. 600.- à Fr. 350.- environ. En revanche, renseignements pris, les postes préconisés par le postulat coûteraient entre Fr. 700.- et Fr. 1'700.- l'unité pour l'acquisition.

En outre, M. Chappuis précise qu'un logiciel libre est un programme dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises techniquement et légalement. Par contre, un logiciel gratuit est un logiciel propriétaire, distribué gratuitement, sans conférer à l'utilisateur les libertés d'usage associées au logiciel libre. Le logiciel libre ne se base pas sur des standards informatiques et n'induit pas de réduction de coûts, même s'il en fait la promesse au niveau de l'acquisition ou de la licence. Pour une collectivité, une perte de temps est à craindre en raison de sa participation à différentes communautés faisant évoluer le logiciel libre, ce qui impliquerait pour la Ville l'engagement de personnel. Actuellement, la prestation d'accompagnement pour mettre en place et installer un logiciel libre est exclue, d'autant plus que la Municipalité dispose de multiples logiciels utilisés par les différents services.

En conclusion, plusieurs programmes libres ne bénéficient pas d'une communauté d'utilisateurs suffisante pour assurer une maintenance, ce qui empêche leur implantation à la Municipalité. A titre d'exemple, la ville de Munich a décidé d'abandonner l'open source, projet en place depuis 2012, les tâches en découlant pour l'administration demandant trop de temps. Toutefois, certains domaines permettent l'utilisation de logiciels libres, par exemple les serveurs web ou les contrôles du trafic du réseau, domaines pointus qui ne concernent pas l'ensemble des utilisateurs. Ainsi, lorsqu'une opportunité se présentera, la Ville optera pour des logiciels libres, pour autant qu'ils ne génèrent pas un travail conséquent et qu'ils garantissent l'interopérabilité avec les logiciels standard. Elle optera pour la virtualisation pour faire des économies d'échelle en termes d'acquisition du matériel mais elle ne passera pas définitivement et complètement à l'open source.

9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/16 - "DELÉMONT, UNE VILLE ZÉRO PESTICIDES : C'EST POSSIBLE !", CS•POP•VERTS, MME MAGALI ROHNER

Mme Françoise Collarin indique que la Voirie, lorsque nécessaire, a recours à des herbicides pour certains gazons et terrains de football, pour des traitements bisannuels, et à des fongicides, une fois par année. Certaines autres villes utilisent des traitements propres, ce qui requiert l'achat d'équipements de l'ordre de Fr. 50'000.- pour un traitement à l'eau chaude et l'engagement de personnel supplémentaire. L'utilisation de traitements biologiques engendre donc des coûts importants et implique l'octroi de moyens complémentaires. Des essais sont en cours à la Voirie, notamment pour déterminer la résistance de l'équipement et l'efficacité des traitements biologiques, ce qui engendrerait une augmentation de la rubrique budgétaire ad hoc. En conclusion, Mme Collarin relève que les traitements effectués jusqu'à

présent sont relativement légers par rapport à la pratique d'autres communes, tout en respectant la volonté des utilisateurs des terrains de football, notamment.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, remercie le Conseil communal pour cette étude, en espérant que les essais continueront avec cette vision d'avenir. Consciente des coûts supplémentaires, elle relève le gain appréciable pour une commune comme Delémont et l'expertise développée dans le traitement des surfaces sans pesticides, que la Ville pourra partager. Les utilisateurs en bénéficieront également, les substances toxiques dangereuses, même en très petites quantités, étant abandonnées.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/16 - "AUPRÈS DE MON ARBRE...", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER

Point déplacé après les questions orales.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/16 - "PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À DELÉMONT", PDC-JDC, M. CLAUDE CHÈVRE

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : **l'ouverture de la discussion est acceptée.**

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, satisfait de la réponse s'agissant de la formation du prix de l'électricité et des efforts des SID pour stabiliser le coût de l'utilisation du réseau, constate toutefois que l'Elcom (Commission fédérale de l'électricité) prévoit pour 2017 un prix de l'électricité à Delémont plus élevé que dans d'autres villes, différence qui peut atteindre annuellement quelque Fr. 220.- pour un ménage. En ce qui concerne l'achat de l'énergie, les redevances publiques ou la RPC, les SID se situent dans la moyenne nationale et des autres villes. En revanche, le prix du réseau est élevé à Delémont, près de la moitié découlant de la gestion des SID et du personnel communal. M. Chèvre souhaite une réduction des coûts, étant donné que celui de l'énergie fait partie des conditions-cadres pour l'accueil de nouveaux habitants et entreprises. De plus, la position de Delémont, selon les statistiques de l'Elcom, n'est pas favorable, d'autant que ces chiffres sont souvent repris par les médias. Finalement, les SID ont intérêt à s'aligner sur la moyenne suisse pour pouvoir affronter la concurrence lors de la libéralisation du marché de l'électricité pour les ménages également.

Mme Murielle Macchi-Berdat est d'avis que toutes les comparaisons ne sont pas opportunes, étant donné que les prestations et la modernité des réseaux entrent elles aussi en ligne de compte. Quant à la libéralisation totale du marché de l'électricité, seuls les prix de l'énergie seront concernés, et non son transport. Dans ce cadre, Mme Macchi-Berdat rappelle les efforts de SACEN SA pour assurer des prix de l'électricité comparables à ceux du marché. Ils sont d'ailleurs 15 % inférieurs à ceux de la région. De plus, Delémont a toujours assaini son réseau électrique, tout comme celui de l'eau, qui atteignent à ce jour 55 %, respectivement 60 %, ce qui est très élevé. La Ville a d'ailleurs été citée en exemple au Parlement jurassien, les ordonnances cantonales préconisant un amortissement à hauteur de 60 %. Ainsi, une étude sur la modernité des réseaux entre les villes serait intéressante.

Mme Macchi-Berdat relève la politique responsable et durable de la Ville, qui assure une sécurité d'approvisionnement égale ou supérieure aux valeurs en la matière. De plus, le réseau câblé souterrain engendre une valeur nettement plus élevée que pour un réseau aérien et évite les conséquences de certains phénomènes météorologiques. De l'avis de la conseillère communale, Delémont doit offrir un réseau proche de l'excellence, vu qu'elle dispose d'un hôpital, d'une administration publique, d'écoles, d'industries et d'un réseau de transport dense. Par ailleurs, les SID multiplient les contacts avec de grands consommateurs en raison de leur politique énergétique qui plaît aux industriels. Certains d'entre eux, non-clients des SID, sont en pourparlers pour le devenir. En conclusion, Mme Macchi-Berdat indique que la Ville, dans la mesure du possible, baissera encore les prix de l'électricité.

12. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2017

Présidence

M. Grégoire Monin, PS, propose la candidature de M. Jude Schindelholz à la présidence du Conseil de Ville 2017.

DECISION : **M. Jude Schindelholz est élu Président du Conseil de Ville 2017, par 37 voix.**

M. Jude Schindelholz : Monsieur le Président, chers collègues, vous venez à l'instant de me porter à la présidence du Conseil de Ville et c'est pour moi une grande émotion. Je ne sais pas si le bois peut avoir beaucoup d'émotion, on verra. Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et je ferai tout mon possible pour m'en montrer digne, que ce soit lors de nos séances ou pour représenter notre institution auprès de la population.

Etre président du Conseil de Ville, c'est évidemment une fierté mais c'est aussi une charge demandant travail et disponibilité. Ainsi, en tant que dernier président élu de la législature, j'ai choisi de rappeler à votre bon souvenir mes prédécesseurs, en hommage au travail qu'ils ont fait et bien fait. C'est Anne Froidevaux qui a géré la première année de législature, si vous vous en souvenez ; elle a ainsi eu l'opportunité de mener à bien, avec succès, les célébrations du 40^e anniversaire du Conseil de Ville. Lors des séances, elle a aussi affiché un souci permanent de laisser chacun s'exprimer. Pierre Chételat a pris sa suite, il s'est démarqué en faisant preuve de beaucoup d'humour et de cordialité lors des nombreuses manifestations auxquelles il s'est astreint, et dans la même veine, c'est aussi toi, Pierre, qui a relancé le souper du Bureau du Conseil de Ville et cela contribue pour beaucoup à resserrer les liens entre ses membres et je t'en remercie. Jeanne Beuret, elle, a amené une touche très personnelle en mettant l'accent sur le respect des différences. Cette belle idée s'est concrétisée par une journée porte ouverte au Centre islamique. Cette manifestation s'est non seulement révélée extrêmement intéressante pour celles et ceux qui y ont assisté, mais c'est aussi un magnifique symbole d'ouverture à la diversité de la population de notre commune. Et bien entendu je tiens aussi à remercier et féliciter très sincèrement notre Président sortant. Renaud, tu as vraiment dirigé les débats d'une main de maître durant toute cette année. Sous tes airs et ta tenue décontractés, tu as vraiment assumé ta tâche avec beaucoup de rigueur et d'efficacité, bravo et merci. Comme mes prédécesseurs, j'espère que je saurai mener les séances de manière à ce que chacun puisse trouver sa place, participer aux débats et finalement remplir son mandat de conseiller de ville avec plaisir.

L'année 2017 sera une année importante pour notre ville. Aux côtés notamment du début de la construction du Théâtre du Jura, nous l'espérons, des études pour la crèche et l'école aux Arquebusiers ou de la votation sur le Plan d'aménagement local. Sans revenir sur la politique extérieure et la votation de la ville de Moutier, il reviendra en effet à la population delémontaine de renouveler son personnel politique. Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, chers collègues, pour cette année électorale, je souhaite que l'ambiance des débats reste empreinte de sérénité. A cette fin, la contribution du président ne peut être que modeste et je compte donc sur votre bonne collaboration. A mon sens, l'année électorale doit toutefois conduire à un renforcement de notre engagement. Pas ici dans ce cénacle, mais auprès de la population. Je pense que, toutes et tous, nous avons un rôle particulier à jouer. En effet, chaque parti politique aura à cœur de susciter des vocations pour trouver des citoyens disposés à se porter candidats pour le Législatif. Or les dernières élections ont bien montré que ce n'est pas une tâche toujours évidente. Le rôle particulier que je nous vois donc jouer, c'est celui d'ambassadeur du Conseil de Ville. Nous pouvons en effet légitimement être très fiers de cette institution et nous ne devons pas nous priver de mettre en lumière ses qualités. Notre Législatif fonctionne extrêmement bien et de manière très transparente et je tiens ici à adresser mes sincères remerciements à Mmes Cuttat Gyger et Maggay, qui font un travail exceptionnel, et puis le débat d'idées a lieu au sein de cette enceinte et permet à chacun de s'exprimer. Par nos décisions, nous initions ou soutenons des projets qui améliorent le quotidien et la qualité de vie de nos concitoyens.

Finalement, siéger au Conseil de Ville, c'est également pouvoir relayer à la tribune les préoccupations de nos proches, de nos voisins, de nos connaissances, des gens que nous croisons dans la rue et qui nous signalent tel ou tel problème. C'est ce message positif que je souhaiterais que nous transmettions toutes et tous à nos concitoyens afin que nous motivions un maximum d'entre eux et, si possible, de profils très variés, à poser leur candidature lors des prochaines élections. Une raison supplémentaire qui me rend fier de faire partie de notre conseil, c'est aussi les interventions de tous bords qui, au cours des dernières années, ont cherché à apporter des réponses à notre niveau aux défis planétaires que sont le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, l'inégalité des chances ou encore la migration. J'espère vivement que le Conseil de Ville continuera à travailler dans ce sens-là. J'espère également que notre Législatif n'oubliera jamais dans ses décisions de mesurer les conséquences de ses choix sur les plus faibles de ses concitoyens. A mon sens, notre mission commune consiste en effet à rendre la ville meilleure pour ses habitants et à offrir à toutes et tous, quels que soient leur âge, leur situation économique, leur religion ou leur genre, les mêmes possibilités de profiter des avantages de notre cité.

Finalement je ne peux clore ce discours sans adresser mes remerciements à mes camarades du groupe socialiste. Je vous remercie pour votre soutien et pour la qualité des échanges que nous avons au sein du groupe et qui contribuent à apprendre beaucoup de choses. Et finalement, je souhaite associer à mon bonheur celles et ceux qui m'ont permis de m'engager au sein du Conseil de Ville et de son Bureau de manière assidue au cours des dernières années, en me libérant de mes obligations de jeune père de famille. Ce sont mon épouse Sylvie, mes parents et mes beaux-parents qui seront encore mes bienveillants complices en 2017 pour mener à bien le mandat que vous m'avez confié ce soir.

Monsieur le Président, chers collègues, je terminerai en vous souhaitant, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et, avec un peu d'avance, une année 2017 pleine de santé, de bonheur et d'enthousiasme.

1^{ère} vice-présidence

M. Didier Schaller, PDC-JDC, propose la candidature de M. Olivier Montavon à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2017.

DECISION : **M. Olivier Montavon est élu 1^{er} vice-président du Conseil de Ville 2017, à l'unanimité, par 38 voix.**

2^e vice-présidence

M. Pierre Chételat, PLR, propose la candidature de M. Christophe Günter à la 2^e vice-présidence du Conseil de Ville 2017.

DECISION : **M. Christophe Günter est élu 2^e vice-président du Conseil de Ville 2017, à l'unanimité, par 38 voix.**

Scrutateur 1

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, propose la candidature de Mme Marie-Claire Thiévent au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2017.

DECISION : **Mme Marie-Claire Thiévent est élue au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2017, par 37 voix.**

Scrutateur 2

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose la candidature de M. Luc Dobler au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2017. Il félicite M. Renaud Ludwig pour son année de présidence, durant laquelle il a représenté le Législatif à diverses occasions.

DECISION : **M. Luc Dobler est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2017, par 37 voix.**

Discours de M. Renaud Ludwig, président : Monsieur le Président élu, Mesdames, Messieurs, je vais aussi être bref parce que comme Pierre Chételat, j'ai faim, mais j'ai surtout envie de boire l'apéro.

L'année dernière, vous m'avez fait l'honneur de me confier la présidence du Conseil de Ville. Je tiens en préambule à vous en remercier très sincèrement. Au cours de cette année, je ne vous cacherai pas que j'ai connu beaucoup de plaisir à la présidence de notre Législatif. J'ai fait mon possible pour accomplir ma mission avec détermination et persévérance. J'ai mis un point d'honneur à essayer de représenter au maximum notre Législatif lors de manifestations communales ou cantonales. Je ne vous surprendrai donc pas en vous confiant que cette présidence m'a apporté de grandes satisfactions.

Un ou deux faits marquants : en commençant peut-être par le discours du 1^{er} Août, où j'étais légèrement stressé, voire énormément stressé, au moment de prendre la parole. Pour finir, ça c'est plutôt bien passé et les gens auront retenu de mon discours le magnifique feu d'artifice offert par la Commune. Mais si je devais revenir sur une manifestation, c'est le Salon de la formation, où j'ai eu la chance d'assister en compagnie du maire à la conférence de l'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi. Une belle rencontre qui m'a beaucoup marqué.

Maintenant il est temps pour moi de passer le témoin au nouveau président, Jude Schindelholz, que je félicite de son élection et lui souhaite une belle année 2017 au perchoir delémontain. Je félicite aussi mes collègues du Bureau pour leur brillante élection. Je félicite aussi Luc Dobler pour cette magnifique promotion en tant que scrutateur 2 et également Mme Marie-Claire Thiévent, scrutatrice 1. Comme je ne suis pas un adepte des longues séances, mes collègues du Bureau peuvent en témoigner, j'ai peut-être battu le record de M. Romain Seuret, qui était de 5 minutes. Je crois 4 minutes 30 pour moi.

Je terminerai ce discours par quelques remerciements, d'abord à vous chers collègues. Nous avons vécu de belles séances du Conseil de Ville dans une ambiance de travail agréable, avec des débats quelques fois animés mais toujours courtois et constructifs. Ensuite à mes collègues du Bureau, avec qui j'ai eu énormément de plaisir à travailler pendant cette année. A mes collègues de parti, qui m'ont plus ou moins

soutenu pendant cette année, et surtout à notre chancelière Edith Cuttat, à notre vice-chancelière, Nadia Maggay, pour leur travail ô combien précieux pour notre Législatif. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2017.

M. Jude Schindelholz, PS, au nom du Bureau, félicite M. Ludwig pour les débats qu'il a parfaitement menés en 2016, de même que pour ses représentations officielles, entre autres lors de la rencontre avec les réfugiés à l'Auberge de Jeunesse. Au nom du Bureau, il lui remet un présent.

13. DIVERS

M. Damien Chappuis, maire, comme la Ville soutient le groupe Nicaragua, indique que 2016 a marqué le 30^e anniversaire du jumelage de Delémont et La Trinidad. Les actions du groupe consistent en la construction d'écoles, de latrines, d'amenées d'eau ou de creusages de puits. Il accorde également son aide aux petits paysans et au bibliobus, à la formation civique des jeunes ou dans le cadre de la sensibilisation aux droits de la femme. Ces projets ont également le soutien de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement et de la Ville, par sa rubrique budgétaire et par le Centime de l'eau. Les projets actuels concernent la construction de maisons, le captage d'eau en zone rurale, l'installation de réseaux d'eau ou la reforestation. La Casa Materna, financée par le Conseil communal, a récemment reçu la visite de 17 membres du groupe Nicaragua. Actuellement, ce dernier prépare les festivités du 30^e anniversaire, avec une exposition itinérante du 11 au 15 janvier 2017 dans les entrepôts Rippstein et l'édition d'un livre. Il envisage également la création d'une place de La Trinidad à Delémont. Pour soutenir le groupe Nicaragua, le traditionnel calendrier sera disponible à la vente à l'issue de la séance.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.14/16** - "Société Geo-Energie Jura SA", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.03/16** - "Soutien moral à la Cantine", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **postulat 4.11/16** - "Des espaces de jeu pour apprendre à gérer les dangers et les risques", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.17/16** - "Mise en place d'une solution provisoire pour l'accès de la passerelle de Morépont avant son remplacement prévu en 2020-2022", PLR, M. Julien Crevoisier

La séance est levée à 20 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay